



TAUX DE COTISATION DES REGIMES FRAIS MEDICAUX ET PREVOYANCE RPC ET RS AU 1^{ER} JANVIER 2010
SALARIES ACTIFS

✓ **Régime Frais Médicaux**

Régime Professionnel Conventionnel Régime général	Régime Professionnel Conventionnel Régime Alsace - Moselle	Régime Supplémentaire ⁽¹⁾
1,18% du PSS + 0,91% TA et TB	0,65% du PSS + 0,50% TA et TB	0,20% du PSS + 0,16% TA et TB
Fonds Collectif Santé 0,15% du PSS par salarié		

✓ **Régime de prévoyance**

Régime Professionnel Conventionnel Régime général	Régime Supplémentaire ⁽¹⁾
1,45% TA - TB - TC	0,30% TA - TB - TC

Répartition des cotisations : RPC et Fonds Collectif Santé : 60% part Employeur et 40% part Salarié
RS : 50% part Employeur et 50 % part Salarié

⁽¹⁾ Régime Supplémentaire : Ne s'applique qu'aux entreprises ayant souscrit volontairement à ce Régime (voir l'Accord de prévoyance du 22 juin 2007)

PSS : Plafond Sécurité sociale (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale au 1^{er} janvier 2010 : 2 885 €)

TA TB et TC : Tranche A, B et C